

public en général, sur la politique de laisser des étrangers exercer cette branche de commerce à leur profit ; ou à tous égards, de l'exposer sous le point de vue le plus favorable, à des personnes qui ne sont nullement

ment plus de danger, et chacun en verra clairement la raison ; C'est que les Assurances effectuées par des établissemens locaux tendent considérablement à augmenter la sûreté des propriétés non assurées. Et qu'une société composée de la classe de la société qui a le plus d'influence, où presque chaque chef de famille est intéressé au succès de l'établissement soit directement pour lui-même comme Actionnaire, soit indirectement, comme parent, ami ou voisin d'autres Actionnaires, sont tous fortement intéressés, non seulement à supprimer les feux, lorsqu'ils éclatent, mais aussi ce qui est encore plus important, à en découvrir et prévenir beaucoup d'autres qui par leur ravage, répandroient la ruine et la consternation sur toute la ville s'ils n'étoient arrêtés et interrompus par les soins les plus vigilans.

Nous pouvons assurer avec confiance, que ces établissemens locaux ont beaucoup contribué à la sûreté des citoyens en général, et l'expérience a suffisamment prouvé cette assertion.

Ceux qui ne connoissent pas la nature des Assurances, croient que la concurrence entre plusieurs Assureurs doit faire baisser les taux demandés pour les primes, mais en point de fait, l'expérience a démontré que cela produisoit directement un effet contraire, et au plus haut degré. L'on doit supposer que des Agens, dont quelques-uns d'eux sont étrangers dans le pays, ne connoissant pas le caractère des individus, ni la valeur des propriétés que l'on veut faire assurer, et tous ensemble cherchant avidement de l'emploi, ne sont pas très scrupuleux quant à la nature des propriétés, qu'on leur offre à assurer, ni sur la valeur qu'on y attache. Ce qu'un Bureau refuse, non seulement un autre le prend, mais il court offrir ses services. Cette conduite engage des personnes de mauvaise foi, et d'une fortune délabrée à faire des spéculations sur les Assurances ; Dans 99 cas sur 100 il est impossible de prouver que le feu a été mis à dessein, même la fraude occasionnée par une incendie qui est le fruit de la négligence ; Nous ne doutons pas qu'il n'y ait eu beaucoup de fraudes exercées contre les Assureurs, et qui n'ont pas été découvertes ; il est également incontestable que les conséquences en ont été très-funestes aux voisins, et que les Bureaux, quoique pleinement convaincus de la supercherie, ne pouvant pas néanmoins découvrir le coupable, en ont été les principales victimes ; mais remarquez les conséquences. Personne n'aime à continuer un commerce ruineux, pour indemniser les Assureurs des pertes passées, et leur assurer les profits que l'on sait que ce commerce a faits, il a fallu augmenter les primes aux taux actuels, et elles y resteront tant qu'il existera une concurrence désordonnée. Ceux qui connoissent cette branche de commerce, sauront faire aisément une distinction, entre des affaires conduites honnêtement et régulièrement, et des spéculations forcées, en comparant simplement le montant des renouvellemens, avec les nouvelles polices. Nous pouvons en appeler, avec confiance, à ce témoignage, et le résultat mettra infailliblement au jour ou et quand le plus grand nombre de feux a éclaté, et le nombre et la valeur des propriétés détruites.

Un, ou tout au plus, deux Bureaux d'Assurance, tenus sur un plan respectable seroient suffisans pour la Province. Si cette concurrence